



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

AVANCEMENT DES
TRAVAUX DE MISE À
NIVEAU DE L'USINE
D'ÉPURATION

P. 3

Vol. 11 - N°5
8 octobre 2021



AUTOMNE 2021

RETROUVEZ TOUTES
LES ACTIVITÉS
À LA P.11





Vol. 11 - N°5
8 octobre 2021

03
GRAND
DOSSIER

06
ACTUALITÉS

09
PRÉVENTION

11
BVA

15
AVIS PUBLICS



MOT DU MAIRE

Bonjour,

Depuis le début de l'année, vous avez été à même de constater l'effervescence qui règne dans notre ville. La construction de plus de 795 logements depuis 2018, dont plus de 600 en 2020-2021 seulement, permet à la Ville de répondre à la demande croissante de la population désirant vivre à Beauharnois. De plus, nous pouvons nous réjouir de voir l'activité commerciale se relever des répercussions de la pandémie et reprendre son cours avec la venue de nouvelles entreprises et l'agrandissement de locaux déjà existants.

Le développement industriel, quant à lui, va bon train. Les projets Hart, sur la rue Turnbull, et Oleadev (Frare-Gallant), sur la rue Urgel-Charrette, annoncés durant les dernières années prennent forme. En ce qui concerne le projet IKEA, une partie du site est déjà fonctionnelle. L'entreprise prévoit la mise en exploitation complète à la fin du printemps 2022. Les autres projets suivent aussi leur cours selon les échéanciers annoncés.

Pour voir se concrétiser tous ces projets, la Ville a dû investir beaucoup dans la mise à niveau de plusieurs installations municipales.

D'ailleurs, vous retrouverez dans cette édition du *Beauharnois vous informe* un dossier sur les travaux exécutés à l'usine d'épuration des eaux usées qui s'ajoutent à ceux réalisés dans les stations de pompage et aux étangs aérés. L'ensemble de ces ouvrages était obligatoire au maintien et à l'opération de ces infrastructures afin qu'elles deviennent conformes aux exigences environnementales du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques. De plus, ils nous permettront d'accroître la capacité de traitement pour répondre aux nouveaux besoins démographiques de la Ville.

Enfin, toute l'équipe de conseillères et de conseillers se joint à moi pour remercier les citoyens de Beauharnois pour leur assiduité à suivre les recommandations de la Santé publique. Nous constatons un retour à la normale graduel très encourageant. Poursuivons nos efforts! Aussi, nous vous encourageons à continuer de vous impliquer et de vous intéresser à la vie communautaire de notre belle ville. La voix et l'implication de tous et toutes comptent. N'oubliez pas d'aller voter en novembre prochain.

Passez un bel automne,

Bruno Tremblay – Maire

TAXES

RAPPEL

Versement des taxes municipales

Le dernier versement du compte de taxes municipales est dû le 1^{er} novembre 2021.

📍 450 429-3546,
poste 239
perception@
ville.beauharnois.qc.ca



GRAND DOSSIER

MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION

La Ville de Beuharnois a amorcé les travaux de mise à niveau de son usine de traitement des eaux usées en 2020.

La station d'épuration du secteur centre a été mise en service en 1986. Afin de suivre la croissance de la population et de respecter les normes édictées par le Ministère, cette installation a bénéficié d'un investissement de 12 616 910\$.



EN IMAGES

La construction de ce bâtiment permettra d'abriter la chambre des décanteurs et les nouveaux équipements de pompage. Une seconde chambre a également été construite pour recevoir les équipements de désinfection aux ultra-violets. Les procédés existants et les équipements connexes seront optimisés afin d'améliorer le rendement de l'usine d'épuration. Ainsi, les rénovations visent principalement les ouvrages relatifs aux procédés de prétraitement, à l'optimisation des bassins aérés, aux décanteurs secondaires et à la désinfection par ultra-violet. De plus, les équipements de déshydratation des boues seront modernisés par de nouvelles technologies centrifuges.

L'ensemble de ce projet permettra à la Ville de Beauharnois d'atteindre les exigences fixées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). La nouvelle usine sera en mesure de traiter les débits et les charges futurs générés par la croissance démographique et l'expansion commerciale et industrielle, dans une perspective de 10 ans. Finalement, l'ajout d'un troisième décanteur sera possible lorsque le volume des matières à traiter l'exigera.

La fin de ces travaux est prévue au cours de l'année 2022.

FAÇADE DE L'USINE D'ÉPURATION



CHAMBRE DES DÉCANTEURS



DÉCANTEUR



DÉCANTEUR SECONDAIRE



DESSABLEUR À VORTEX



ACTUALITÉS

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Du 23 au 31 octobre 2021

La Semaine québécoise de réduction des déchets est un événement national dont le but est de sensibiliser et d'encourager les citoyens à réduire leurs déchets et à consommer de façon plus responsable.

Après la crise sanitaire qui a bouleversé nos vies, la population est encore en mode adaptation. Dans cet esprit de changement, la Semaine québécoise de la réduction des déchets propose une nouvelle ligne d'action ayant pour objectif une gestion sage, intelligente, raisonnable et modérée de l'écosystème. Privilégions un futur où les produits et les pratiques sont plus éthiques, écologiques, équitables et solidaires.

Informations : sqrd.org



Écocentre

Beauharnois

HORAIRE D'HIVER

Depuis le 9 septembre, l'écocentre est passé à l'horaire d'hiver.



Judi : 8 h à 15 h 45

Vendredi : 8 h à 15 h 45

Samedi : 8 h à 15 h 45

Les citoyens peuvent disposer d'un maximum de 12 m³ de matières gratuitement, en présentant une preuve de résidence.

RAPPEL

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

DERNIÈRE COLLECTE DE L'ANNÉE

Cette collecte aura lieu le **18 octobre** prochain. Il est **obligatoire de s'inscrire** pour bénéficier de la collecte des articles volumineux :

- Limite de deux articles encombrants par adresse ;
- Au plus tôt, déposez vos articles volumineux en bordure de rue à 17 h, la veille de la collecte ;
- Les articles doivent mesurer plus d'un mètre et peser entre 25 et 45 kg (55 et 100 lb) ;
- Les articles contenant du fréon et les résidus domestiques dangereux (RDD) ne sont pas acceptés et doivent être amenés à l'écocentre.

Inscription et information : **450 225-0650**
ville.beauharnois.qc.ca/services-de-collectes



12 m³ =
4 remorques de 1,25 m x 2,25 m x 1 m



PAR CITOYEN, PAR ANNÉE



Pour la liste complète des matières acceptées et les modalités d'utilisation, consultez le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/ecocentre

SAVIEZ-VOUS QUE les items ramassés lors de cette collecte sont destinés à l'enfouissement ? Avant de disposer de vos articles, pensez à les ramener à l'écocentre ou à les recycler.

Les résidus domestiques dangereux (RDD) et les matières régies par un programme de récupération ne sont pas comptabilisés et sont admis gratuitement en tout temps.

VENTE D'IMMEUBLES

La Ville procédera à la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes le mercredi 27 octobre 2021 à 10 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

 Information : 450 429-3546, poste 239



RAPPEL

RÉGLEMENTATION SUR LES CLAPETS ANTIRETOUR

Les propriétaires d'immeubles desservis par le réseau d'égout municipal doivent obligatoirement installer un clapet antiretour afin d'empêcher tout refoulement des eaux d'égout. Il est également de la responsabilité des propriétaires de le maintenir en bon état et de faire la vérification de son bon fonctionnement.



RÈGLEMENTS

ABRIS TEMPORAIRES

À partir du 15 octobre, les abris temporaires pourront être installés selon la réglementation suivante :

- La superficie de l'abri doit être de 38 m² ou moins et la hauteur maximale permise est de 4 mètres ;
- L'abri doit être situé à moins de 2 mètres du trottoir ou de la bordure de rue et à 30 cm ou plus de toute ligne de lot ;
- La charpente doit être en métal ou en bois et avoir une capacité portante suffisante pour résister aux intempéries.



STATIONNEMENT HIVERNAL

Entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril, il est interdit de laisser un véhicule automobile stationné dans les rues de la ville la nuit, soit entre 1 h et 7 h.

Utilisez les stationnements municipaux au besoin, en consultant la liste de ces lieux et les autorisations sur le site Internet de la Ville :

ville.beauharnois.qc.ca/principaux-reglements



L'ENTREPOSAGE D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS EST PERMIS AUX CONDITIONS SUIVANTES :

- Être sur le terrain du propriétaire ;
- Être à l'intérieur des cours latérales et arrière seulement ;
- Se trouver à une distance minimale de 1 mètre de toute ligne de lot ;
- Les équipements récréatifs comprennent :
 - motoneiges,
 - remorques,
 - tentes-roulottes,
 - roulottes de plaisance,
 - motorisés,
 - embarcations de plaisance,
 - véhicules récréatifs,
 - autres équipements similaires ;
- Un seul équipement de chaque type peut être remisé pour un même logement ;
- Les tentes-roulottes, roulottes et motorisés ne doivent pas servir à l'habitation ;
- L'entreposage d'équipements récréatifs de plus de 10 mètres de longueur est interdit.



Pour lire les règlements complets, référez-vous à la page *Principaux règlements* du site Internet de la Ville.

NOUVEAUX CITOYENS

COLLECTES

Le calendrier des collectes est disponible sur le site Internet de la Ville :

ville.beauharnois.qc.ca/services-de-collectes



URGENCE AVIS D'ÉBULLITION ÉVACUATION

En cas de mesures d'urgence ou en situation prioritaire, la Ville de Beauharnois communique avec l'ensemble des citoyens en utilisant le Système automatisé de messagerie (SAM). Votre inscription à ce moyen de communication peut faire la différence lors de situations critiques.

Inscription : ville.beauharnois.qc.ca/sam

Modification de vos coordonnées :
450 429-3546, poste 230



MÉDAILLES DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

JEANINE LEFEBVRE

Femme d'exception, Jeanine Lefebvre a consacré sa vie à l'amélioration des conditions de vie des enfants, particulièrement ceux issus de milieux défavorisés. Tout au long de son parcours méritoire, elle a rallié à sa cause bon nombre d'interlocuteurs dans les projets qu'elle a instigués. Son recours aux arts comme approche d'intervention auprès des enfants marque son unicité.

ANDRÉ CHARLEBOIS

Les réalisations d'André Charlebois ont fait l'objet de plusieurs mentions. Son hyperactivité a fait naître une foule d'idées qui l'ont mené à créer et à s'impliquer dans les activités physiques dans son milieu. Pour s'assurer une relève, il crée en 2016 « Équipe Vélo Patriotes 1838 ».

ROBERT BYETTE

Robert Byette a fait carrière dans le milieu de l'éducation, où il a excellé à titre de professeur et de directeur. À peine la retraite entamée, on lui propose la responsabilité du cimetière. Lui vient alors l'idée de créer un registre complet des sépultures, une tâche colossale ! Chaque année, il accompagne des étudiants du secondaire pour leur faire découvrir ces lieux.



NOUVEAU CPE DANS LE SECTEUR EST

L'accès à une place en service de garde est difficile depuis de nombreuses années au Québec. La Ville de Beauharnois est heureuse de contribuer à l'implantation de la nouvelle installation du CPE Bobino, sur la rue des Bouleaux, dans le secteur est (Maple Grove).

Prévue à la **fin 2022**, l'ouverture de centre de la petite enfance comptera **80 places** et aidera plusieurs familles de la région.



PRÉVENTION

HALLOWEEN

La soirée de l'Halloween est une belle occasion de déambuler dans les rues de notre magnifique ville. Cependant, afin d'éviter tout événement malheureux, rappelez-vous qu'il est important de respecter les consignes de sécurité routière, d'anticiper vos déplacements et d'être visible en tout temps. Soyez accompagnés et amusez-vous !



PORTES OUVERTES À LA CASERNE

Le Service de sécurité incendie et civile a pris la décision de reporter la journée portes ouvertes à la caserne le temps que la situation pandémique se stabilise. Soyez à l'affût des annonces qui seront faites via nos habituels outils de communication.



AVERTISSEUR DE FUMÉE - SENSIBILISATION

Dans le but de prévenir les décès causés par un incendie, les pompiers du Service de sécurité incendie distribueront des accroches aux portes dans une partie du secteur centre afin de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens. Chaque citoyen est tenu d'avoir et de maintenir un avertisseur de fumée en bon état de fonctionnement.

CHANGEMENT D'HEURE, CHANGEMENT DE PILE

Durant les deux dernières années, le Service de sécurité incendie de Beauharnois est intervenu à deux reprises lors d'incendies mortels au cours desquels les détecteurs de fumée étaient défectueux ou inexistant. Il est donc important de s'assurer d'avoir un avertisseur de fumée fonctionnel et de changer la pile deux fois par année lors des changements d'heure.

C'est dans la nuit du 6 au 7 novembre 2021 que nous reculerons l'heure. Pensez-y!

 Information : 450 225-2222





LOISIRS

CANDIDATS RECHERCHÉS

 Pour postuler : ville.beauharnois.qc.ca/offres-emploi

Patinoires extérieures

La Ville de Beauharnois est présentement à la recherche de candidats pour faire l'entretien des patinoires extérieures pour la saison hivernale 2021-2022.

Vous avez **jusqu'au 23 octobre** pour nous faire parvenir votre dossier.

Bois Robert

Emplois étudiants: postes disponibles pour effectuer la surveillance et la location d'équipement les samedis et dimanches.

Cinéparc en plein air

Organisé par le Club optimiste

 23 octobre, à la tombée de la nuit
Aréna André-Richard
Basket spatial: Une nouvelle ère
Information: 514 803-7713



Programmation Aréna

Restez à l'affût des horaires de hockey et de patinage libre.



Halloween

Parcours de l'horreur pour toute la famille

 Samedi 30 octobre,
de 18 h 30 à 20 h 30
Dans la nouvelle
capitainerie située
derrière l'usine
de filtration au
bout de la
rue Richardson.
Activité gratuite



Le passeport vaccinal n'est pas nécessaire. Les mesures sanitaires en vigueur seront respectées.



**ACADÉMIE
DES APPRENTIS
LUTINS**

Ho Ho Ho!

**Samedi le
11 décembre
DE 18H À 21H**

*c'est
gratuit!*

**Place
du marché**
ENTRÉE VIA LA RUE ELLICE

VILLE.BEAUHARNOIS.QC.CA/EVENEMENTS-A-VENIR/

Guignolée du Coin du partage

 **Dimanche 28 novembre de 9 h à 16 h**

Pendant la journée, allez déposer vos denrées non périssables dans l'un des points de dépôt suivants :

SECTEUR OUEST

- Coin Emond
et boul. de Melocheville
- Centre
René-Deschamps

SECTEUR EST

- Édifice Auguste-Hébert

SECTEUR CENTRE

- Confiserie Clémex
- Bibliothèque
de Beauharnois
- Aréna André-Richard

Parade de Noël à Châteauguay

 **Samedi 4 décembre en soirée**
Départ de l'église Saint-Joachim
vers le Centre culturel Vanier
sur le boulevard d'Anjou.
Gratuit!



CULTURE



**BIBLIOTHÈQUE
DE BEAUHARNOIS**



Heure d'ouverture

 [ville.beauharnois.qc.ca/
bibliotheque-beauharnois](http://ville.beauharnois.qc.ca/bibliotheque-beauharnois)

Respectez les mesures sanitaires mises en place lors de votre prochaine visite.

Notez le retour aux heures normales d'ouverture à la bibliothèque :

Mardi au jeudi : 10 h à 19 h 30
Vendredi : 10 h à 16 h 30
Samedi : 9 h à 13 h



Programmation automne 2021

 450 429-3546, poste 260

Heure du conte

En collaboration avec la Halte Familiale

Les samedis à 10 h

- 16 octobre
- 13 novembre
- 11 décembre



Journées pédagogiques avec la boutique *Courageux!*

Les vendredis de 10 h 30 à 11 h 30

- 22 octobre
- 19 novembre
- 26 novembre



Les conférences voyages

Présentées par Accès Croisières Voyages

 **Inscription obligatoire**
accueil.bibliotheque@ville.beauharnois.qc.ca



Naviguez le monde!

Jeudi le 7 octobre de 19 h à 21 h

Conférence d'introduction à la croisière. Vous n'avez jamais osé l'expérience ? C'est le moment de découvrir tout ce que ce type de vacances peut offrir.

Ah! L'Italie!

Jeudi le 4 novembre de 19 h à 21 h

Que ce soit en circuit terrestre ou par voie navigable, nous vous présentons nos coups de cœur à découvrir dans ce pays où la réputation de la gastronomie n'est plus à faire.

Expérience voyage avec Jean-Pier Gravel

Jeudi le 2 décembre de 19 h à 21 h

Jean-Pier Gravel a un sac à dos qui a bien voyagé et qui est rempli de moments qu'il désire partager. Voyagez à travers ses récits, et qui sait si votre prochain voyage ne sera pas avec lui ?

Atelier d'arts visuels avec Line Desrochers

i Inscription obligatoire: 450 429-3546, poste 260
ou accueil.bibliotheque@ville.beauharnois.qc.ca
Salle Yvon-Julien du centre communautaire de Beauharnois
Gratuit, matériel inclus
6 à 8 participants

L'art postal: fabrication de cartes postales



HORAIRE

Jeudi 21 octobre, de 19 h à 21 h 30
Samedi 23 octobre, de 13 h à 15 h 30

Les participants seront invités à laisser libre cours à leur créativité. À la suite de démonstrations de techniques simples, laissez-vous guider par votre intuition et laissez-vous surprendre par les découvertes possibles.

Petits formats



HORAIRE

Jeudi 11 novembre, de 19 h à 21 h 30
Samedi 13 novembre, de 13 h à 15 h 30

On envoie un message tout autant par le texte que par l'image qui sera créée. Dans cet atelier, les participants seront invités à créer des œuvres en petit format, comme des petits tableaux ou même des cartes postales.



CALENDRIER AIDE-MÉMOIRE

OCTOBRE À DÉCEMBRE

OCTOBRE

16 HEURE DU CONTE
10 h
i Bibliothèque de Beauharnois

7 LA CONFÉRENCE VOYAGE
NAVIGUEZ LE MONDE!
19 h à 21 h
i Bibliothèque de Beauharnois

22 JOURNÉES PÉDAGOGIQUES
AVEC LA BOUTIQUE COURAJEUX!
10 h 30 à 11 h 30
i Bibliothèque de Beauharnois

30 HALLOWEEN
PARCOURS DE L'HORREUR
18 h 30 à 20 h 30
i Capitainerie
Gratuit!

NOVEMBRE

28 GUIGNOLÉE DU COIN DU PARTAGE
9 h à 16 h
i Déposez vos denrées dans
les différents points de collecte

4 LA CONFÉRENCE VOYAGE
AH! L'ITALIE!
19 h à 21 h
i Bibliothèque de Beauharnois

DÉCEMBRE

2 LA CONFÉRENCE VOYAGE
*EXPÉRIENCE VOYAGE
AVEC JEAN-PIER GRAVEL*
19 h à 21 h
i Bibliothèque de Beauharnois

4 PARADE DE NOËL À CHÂTEAUGUAY
i Départ de l'église Saint-Joachim
vers le Centre culturel Vanier sur
le boulevard d'Anjou.
Gratuit!

11 NOËL À LA PLACE DU MARCHÉ
ACADÉMIE DES APPRENTIS LUTINS
18 h à 21 h
i Entrée sur la rue Ellice
Gratuit!



AVIS PUBLIC



RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-10

Lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-10 modifiant le règlement 2018-16 relatif aux modalités de publications des avis publics. Ce règlement a pour objet et conséquence que les avis publics municipaux seront publiés exclusivement sur le site internet de la Ville.

Il est entré en vigueur le 15 septembre 2021.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-11

Lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-11 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments. Ce règlement a pour objet et conséquence que toutes les parties constituantes d'un bâtiment principal doivent offrir une solidité aux charges et autres éléments de la nature et être maintenues dans un état qui assure sa conservation et puissent servir à l'usage auquel il est destiné.

Il est entré en vigueur le 15 septembre 2021.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-12

Lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-12 autorisant l'implantation d'un centre de la petite enfance sur le lot 6 428 200 situé sur la rue des Bouleaux. Ce Règlement a pour objet et conséquence d'autoriser l'implantation d'une garderie sur le lot 6 428 200 situé sur la rue des Bouleaux (secteur est).

Il est entré en vigueur le 15 septembre 2021.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-13

Lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-13 Règlement pénal général. Ce Règlement a pour objet et conséquence d'abroger et remplacer le Règlement pénal général 2005-007 et ses amendements et le remplacer par un nouveau règlement afin de faciliter son application.

Il est entré en vigueur le 15 septembre 2021.

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-15

Lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 2021-15 décrétant la création d'une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'une élection. Ce règlement a pour objet et conséquence la création d'une réserve financière permettant d'étaler la contribution de la Ville de Beauharnois sur plusieurs années.

Il est entré en vigueur le 15 septembre 2021.

AVIS PUBLIC



RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 701-51

Lors de la séance ordinaire du 17 août 2021, le conseil municipal a adopté le Règlement 701-51 modifiant le règlement de zonage 701, afin d'intégrer l'aire de conservation « Réserve naturelle du Boisé-Virginia ».

Il est entré en vigueur le 23 août 2021.

Mme Lynda Daigneault, greffière adjointe

MODIFICATION AU MODE DE PARUTION DES AVIS PUBLICS

Suite à l'adoption du [Règlement 2021-10](#) modifiant le [Règlement 2018-16](#) relatif aux modalités de publications, les avis publics municipaux seront publiés **EXCLUSIVEMENT** sur le site Internet de la Ville depuis le 15 septembre 2021.

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



BRUNO TREMBLAY
Maire



LINDA TOULOUSE
District de la
Pointe-du-Buisson



RICHARD DUBUC
District Saint-Louis



JOCELYNE RAJOTTE
District des
Îles-de-la-Paix



ALAIN SAVARD
District du
parc industriel



ROXANNE POISSANT
District de la Beauce



MARIO CHARETTE
District des Moissons



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Conseillère aux communications :
Stéphanie Leduc Joseph

Design graphique, rédaction et révision de textes :
duval design communication

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 novembre 2021 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546

ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur : [f](#) [in](#) [t](#) [i](#)